Image not found or type unknown

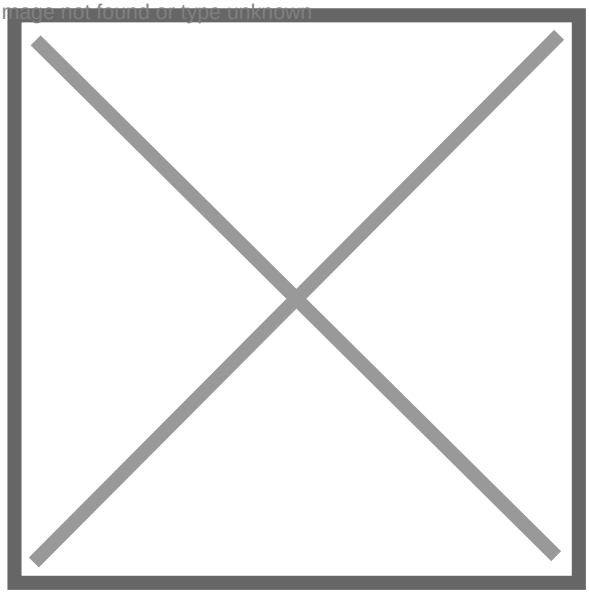

Inscrit en tant que caution mais co emprunteur dans la pratique

Par **julie62**, le **15/09/2009** à **11:11**

Bonjour,
Moi et mon ami avons fait un pret immo que nous payons 50/50 (comme des co emprunteurs).
Ce pret est en réalité composé de 4 prets dont 3 réalisés par le biais de PEL et CEL que j'avais ouvert a mon nom. La Banque a donc enregistré mon ami en tant que Caution sur ces 3 prets.
Lorsque nous avons pris l'assurance de pret, (externe a la banque)celle ci a enregistrée mon ami en tant que caution sur les 4 prets.
Aujourd'hui mon ami a eu un accident et il est en arret de travail depuis 3 mois et celà risque de se prolonger.Nous sommes assurés pour l'ITT a 100/100
J'ai donc lu les conditions générales de l'assurance aprés 3 mois de carence la mensualité peut etre prise en charge.
HORS j'ai lu que "la caution" doit prouver qu'elle est le payeur depuis au moins 6 mois et que l'emprunteur principal(c'est a dire moi) doit ne plus pouvoir payer.
En réalité mon ami se comporte comme un co emprunteur . Mon ami paie bien la moitié des mensualités depuis le début en virant chaque mois une somme sur mon compte bancaire qui est prélevé de la totalité du pret. [s]est ce sufisant pour espérer une prise en charge du sinistre?[/s]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés